

Une délégation de la FNEC FP-FO a été reçue vendredi 16 octobre au ministère sur la question du « Grenelle » du ministre Blanquer.

Alors que les représentants du ministre exposaient les différents volets de cette pseudo-revalorisation, les représentants de la FNEC FP-FO ont exprimé l'indignation des agents à la lecture des 4 scénarii du Grenelle qui excluaient d'ailleurs la plupart des personnels de toute revalorisation : pour la plupart d'entre eux, la « revalorisation », ce sera 0 € !

Les représentants du ministre ont beau expliquer que 2021 n'est que la première étape de la revalorisation, c'est maintenant, tout de suite qu'il faut augmenter les salaires ! Pour tous les personnels !

Alors que l'ensemble des personnels hospitaliers ont obtenu une augmentation indiciaire de 183 € nets par mois les propositions du ministre de l'Education Nationale apparaissent comme une provocation ! Pour la représentante du ministre « *Les personnels de l'Education nationale n'ont pas la même représentation que les personnels soignants dans la société* » ce qui expliquerait que le même effort ne puisse être fait pour les personnels de l'Education Nationale que pour les hospitaliers... De qui se moque-t-on ?

Et que dire de la « prime d'équipement informatique » de 150€ net par an, prime dont sont d'ailleurs honteusement exclus les personnels administratifs, les CPE, les AESH... ? Les personnels savent compter : cela correspond à 0,90€ par jour ... même pas une baguette de pain ! La FNEC FP-FO a rappelé à ce sujet qu'elle n'accepterait pas que cette prime serve de prétexte à mettre la pression sur les personnels pour leur imposer le travail à distance.

Le ministère explique son choix de ne verser des indemnités (dégressives) qu'aux premiers échelons par la nécessité de rendre attractif « le métier d'enseignant. » Mais le Grenelle du Ministre, c'est aussi la réforme de la formation initiale des enseignants avec des étudiants contractuels recrutés à Bac + 3 et Bac +4, payés 865 euros bruts par mois, c'est-à-dire sous le seuil de pauvreté !

Quant aux AESH, contraints aujourd'hui de survivre avec un salaire de quelques centaines d'euros, toujours rien de prévu pour eux ! Inacceptable !

Enfin, ce n'est pas l'aumône de 450€ attribuée aux directeurs d'école, dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader qui fera taire leurs revendications en termes de décharge, d'indemnités et d'aide administrative statutaire. Le ministère ferait mieux d'abandonner le projet de loi Rilhac et de répondre enfin à ces exigences !

Comment alors, dans cette situation, succomber aux appels à l'unité nationale du ministère qui voudrait que toutes les organisations syndicales saluent son Grenelle ?

Pour la FNEC FP-FO, c'est impossible, d'autant plus qu'avec le Grenelle, le ministère entend s'attaquer aux statuts comme on le voit par exemple dans le 1^{er} degré avec la formation en constellations qui remet en cause le libre choix de la formation, la liberté pédagogique et qui prépare le terrain à l'évaluation entre collègues !

Plutôt que de poursuivre dans cette voie, le ministère serait bien avisé de répondre aux revendications :

- **Augmentation immédiate de 49 points d'indice, soit 183€, pour tous les personnels et augmentation de 20% de la valeur du point d'indice !**
- **Arrêt des suppressions de postes et créations des postes suffisants !**
- **Restitution immédiate de l'indemnité ZEP en lycée !**
- **Abandon de toutes les réformes qui remettent en cause les statuts et l'Ecole publique !**
- **Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH !**
- **Stop à la répression antisyndicale, à Melle et ailleurs !**

La FNEC FP-FO s'est adressée aux autres fédérations de l'Education Nationale pour leur proposer l'action commune sur la base de ces revendications.

Indemnité ZEP : la FNEC FP-FO alerte le ministre

Interrogés par la FNEC FP-FO sur la suppression de l'indemnité ZEP, les représentants du ministre confirment les réponses du rectorat de Versailles en CTA jeudi 15 octobre : « dans l'attente du grenelle, la mise en place d'un mécanisme exceptionnel permettant de compenser la fin de la clause de sauvegarde couvrira l'année 2020-2021. » Les recteurs travaillent donc sur cette question.

La FNEC FP-FO invite toutes ses structures à intervenir dès maintenant auprès des rectorats. Nous n'accepterons pas la moindre baisse de rémunération !

Sur les masques « DIM »

Le scandale des masques « DIM » a également été abordé. La Conseillère sociale a indiqué que le Ministère avait saisi les Hautes Autorités Sanitaires mercredi 14 octobre... La FNEC FP-FO s'est étonnée que le ministre ne l'ait pas fait plus tôt : FO avait soulevé le problème de la toxicité des masques dès le 11 septembre en CHSCT ministériel et un avis avait été adopté : « *En cas d'expertise déclassant la capacité des masques à assurer une protection totale des personnels, les membres du CHSCT demandent au ministère que ces équipements soient d'urgence remplacés par des masques plus efficaces.* »

Qu'a fait le ministre pendant un mois ? FO a donc déposé une procédure d'alerte.

à Montreuil, le 16 octobre 2020